

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2026**

**Date de convocation : 2 mars 2026**

**Date d'affichage : 2 mars 2026**

**L'an deux mil vingt-six et le six mars à 20 heures 00,**

**Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Michel sur Savasse régulièrement convoqué par le Maire, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COLOMB, Maire.**

**Présents : Pierre COLOMB - Jérôme MALORON - Carole MOTTUEL - Anne-Lise CALABRIN - Sébastien RUAZ - Pierre FERRIER - Ghislaine BARTHELON - Sébastien CARMET - Frédéric BERNE - Virginie TARDY -**

**Absents, excusés : Annabelle MORILLAS - Jérôme GUILLOUD - Séverine CAPOGNA**

**Procurations : Néant**

**Carole MOTTUEL a été nommée secrétaire de séance.**

**Liste des délibérations :**

- **09/2026 - Approbation d'un échange de terrains entre les parcelles A 766 et A 758  
Chemin Lacour**

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2026**

Lecture est faite par le Maire

Approuvé à l'unanimité

## **APPROBATION D'UN ECHANGE DE TERRAINS ENTRE LES PARCELLES A 766 ET A 758 CHEMIN LACOUR**

A l'occasion d'une cession d'une parcelle Chemin Lacour en 2025, il a été constaté par le notaire la présence d'une bande de terre sur un terrain privé dont le transfert de propriété vers la commune n'a pas été finalisé dans les années 1990s. Dans le même temps, il a été remarqué qu'une partie de la voirie communale « Chemin Lacour » est aujourd'hui encore propriété du propriétaire riverain. Afin de régulariser cette situation, la commune a proposé au propriétaire concerné un échange.

Considérant qu'au regard de la situation sur le terrain, il est nécessaire de prévoir un échange sans soulte entre les parcelles A 766 et A 758.

Il s'agirait donc pour la commune de faire l'acquisition de la parcelle A 758, utilisée actuellement comme voirie communale, et de céder au propriétaire de cette parcelle la parcelle A 766, propriété de la commune alors qu'elle traverse son terrain et n'est pas utilisée depuis des décennies.

Considérant l'intérêt de la commune à procéder à cet échange foncier qui permettra de régulariser une situation ancienne et non avenue sur le terrain.

Le Conseil Municipal approuve l'échange sans soulte entre les parcelles A 766 et A 758 situées Chemin Lacour et décide de prendre à sa charge les frais de notaire qui vont découler de cet échange.

Voté à l'unanimité (moins 1 voix – Carole MOTTUEL ne prend pas part au vote pour cause de conflit d'intérêt en l'espèce),

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Dossiers d'urbanisme en cours
- Bilan du recensement
- ONF

*Arrivée d'Annabelle MORILLAS*

- Elagage
- Organisation des élections municipales
- SCDECI
- Divers

*Arrivée de Séverine CAPOGNA*

- Prochaines dates

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10.